



Règlement Intérieur COUPE DE France DES CLUBS AU JEU PROVENCAL

Mise à jour 19/01/2026

➤ Article 1 - OBJET

La Coupe de France des clubs au Jeu Provençal est soumise à l'application stricte du Règlement de Jeu Officiel de la FIPJP.

Elle se déroule par équipe composée de joueurs d'un même club sous la forme de rencontres à éliminations directes jusqu'au titre final.

Chaque équipe est composée de 6 à 8 joueurs maximum avec obligation d'une féminine qui s'affrontent lors de parties déclinées en 2 phases jouées dans l'ordre suivant : **une phase en triplettes avec 2 parties suivie d'une phase en doublettes avec 3 parties.**

La composition des équipes est ouverte à partir de la catégorie junior (15 ans dans l'année sportive).

Le présent Règlement Intérieur précise, complète et adapte les articles du règlement général de la Coupe de France des clubs au Jeu Provençal.

L'équipe qui s'inscrit en accepte tacitement les règlements en vigueur

➤ Article 2 – COMITE DE PILOTAGE

Un référent missionné par le CD06 cdamcommissionjp@gmail.com est en charge d'un Comité de Pilotage spécifique.

Le Comité de Pilotage est responsable des tirages au sort et des éventuels cadrages pour arriver au nombre de clubs à qualifier.

Il élabore le calendrier des rencontres départementales avec une date limite pour transmettre le nom et les coordonnées des clubs qualifiés au Comité de Pilotage National.

Il contrôle les feuilles de match

Tout report après les dates butées, à l'initiative des deux clubs, est interdit sous peine de disqualification.

➤ Article 3 – CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

Le club organisateur doit :

- ✓ Tracer obligatoirement 3 terrains délimités aux dimensions réglementaires (25 x 4m) avec un minimum toléré de 24 x 3.50 m.
- ✓ Prévoir l'éclairage (si la rencontre a lieu en soirée), les sanitaires,
- ✓ L'accueil des équipes,
- ✓ La transmission les résultats ➔ cdamcommissionjp@gmail.com
- ✓ A la demande du club recevant ou de son adversaire, le CD doit désigner un arbitre. Celui-ci est à la charge du club demandeur
- ✓ En l'absence de délégué sur place désigné par la Comité de Pilotage, c'est le président du club recevant ou un représentant dûment mandaté qui officie sur le match

➤ Article 4 – INSCRIPTIONS

- ✓ Les frais de participations sont de 20€ (+1€ frais d'inscription en ligne) par équipe, L'inscription est volontaire et réservée aux équipes des clubs affiliés du département des Alpes Maritimes. Les clubs doivent renouveler tous les ans leurs participations.
- ✓ **A partir de 2026, le nombre d'étranger extra-communautaire (Hors UE) est limité à un par équipe.**
- ✓ Les inscriptions doivent s'effectuer dans l'application en ligne FFPJP Alpes Maritimes (ffpjp-concours.fr) à partir d'un **ID**entifiant et d'un **mot de passe** (mdp) unique par club, comportant obligatoirement le nom et les coordonnées du responsable de l'équipe (téléphone et mail).
- ✓ Les inscriptions hors des délais ne sont pas prises en compte.

➤ Article 5 – TENUES

Les joueurs ainsi que le capitaine participant aux diverses rencontres doivent porter un **haut et un bas sportif homogènes de club**.

Une équipe est en droit de ne pas jouer si les adversaires ne sont pas en tenue réglementaire. Toute rencontre jouée ne peut pas faire l'objet de réclamations sur les tenues par la suite.

➤ Article 6 – LA RENCONTRE

- ✓ Les rencontres se jouent dans le club désigné par tirage au sort, elles ne doivent pas dépasser les dates butées
- ✓ **Le club recevant doit faire plusieurs propositions de date à son adversaire.**
- ✓ En cas de non-entente sur la date de la rencontre, la rencontre doit obligatoirement se jouer à la date butée
- ✓ Un club a pour obligation de prévenir au plus tôt son adversaire de son retard ou forfait.
- ✓ **Un club ayant déclaré forfait sans raison valable après examen par le Comité de Pilotage Départemental se verra interdit de Coupe de France pour l'édition suivante.**

➤ Article 7 – RECOMPENSES ET INDEMNITES

La Coupe de France des clubs au Jeu Provençal dans sa phase départementale n'attribue pas de récompenses.

Indemnités 2026	FFPJP	CD06
1er Tour en zone	160 €	160 €
2e Tour en zone	210 €	210 €
Cadrage	400€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
16ème de finale nationale (perdants)	480€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
8ème de finale nationale (perdants et gagnants)	950€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
Quart de finale	1200€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
Demi-finale	2000€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
Finaliste*	3200€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
Vainqueur	4500€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	

**TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR
Le COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE DE CETTE COMPETITION.**